

Note du ministère français des Colonies sur la conférence de Brazzaville (28 février 1944)

Légende: Le 28 février 1944, la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies adresse une note à l'Assemblée consultative provisoire du Comité français de la Libération nationale (CFLN) dans laquelle sont exposés les résultats de la conférence de Brazzaville. Plusieurs recommandations ont été formulées à l'issue de cette conférence des gouverneurs des colonies, dont notamment la suppression du régime de l'indigénat et du travail forcé, le maintien des institutions traditionnelles, l'accès des indigènes à tous les emplois, la création d'assemblées locales ainsi qu'une représentation des colonies dans la future assemblée constituante.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_du_ministere_francais_des_colonies_sur_la_conference_de_brazzaville_28_fevrier_1944-fr-37d49e93-13d5-4c31-ac33-31f550ad87f9.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

De 28/2/44

Affaires Politiques
Première Division

NOTE

n° 534

pour Monsieur le Commissaire chargé des
Relations avec l'Assemblée Consultative Provisoire



La Conférence Africaine Française, dont la réunion avait été décidée par le Comité Français de la Libération Nationale, et dont le Commissaire aux Colonies avait exposé l'objet à l'occasion du débat colonial devant l'Assemblée Consultative Provisoire s'est réunie à BRAZZAVILLE pendant l'intersession de l'Assemblée.

Inaugurée le 30 Janvier 1944 par le Général DE GAULLE, Président du Comité Français de la Libération Nationale, elle a poursuivi ses travaux jusqu'au Mardi 8 Février, sous la présidence personnelle du Commissaire aux Colonies.

L'Assemblée Consultative était représentée à BRAZZAVILLE par son Président, M. Félix GOUIN et par M.M. Marc RUCART, Jules MOCH, Marcel POIMBOEUF, GAZIER, MISTRAL, BISSAGNET, GUILLERY et SEIGNON. Les Délégués de l'Assemblée ont assisté à toutes les séances plénières de la Conférence et ont pu prendre part aux travaux de celles des Commissions qui les intéressaient plus particulièrement. Ainsi que l'avait exposé devant l'Assemblée le Commissaire aux Colonies, l'objet de la Conférence de BRAZZAVILLE était de consulter les Chefs de nos territoires africains sur l'ensemble des problèmes que pose dans ces territoires l'action coloniale de la FRANCE.

La Conférence et ses Commissions ont fait un travail considérable, synthétisé dans des recommandations qui vont faire désormais l'objet de l'examen du Comité de la Libération.

Ainsi que vos collègues, qui ont eu le privilège de suivre les débats de la Conférence, ont pu le constater, la consultation à laquelle le Gouvernement a procédé, et été aussi franche et aussi complète qu'il était désirable. Les Chefs de Colonie se sont exprimés à coeur ouvert sur toutes les questions sur lesquelles le Gouvernement avait jugé utile de demander leur avis, et n'ont pas hésité, en débordant le cadre qui leur était proposé, à suggérer toutes les améliorations qui leur paraissaient souhaitables.

.../.



conférence

ont demandé avec insistance que les Colonies soient représentées, et efficacement représentées, au sein de la future Assemblée qui recevra mission de rédiger la nouvelle constitution française. Elle a condamné, par ailleurs, le système de représentation existant au 1er Septembre 1959 : le système qui reste à construire doit, à son sens, d'une part, assurer ainsi qu'il a déjà été dit, l'unité de la France et de son Empire, d'autre part, garantir aux Colonies la décentralisation administrative qui doit leur permettre le plein épanouissement de leur vie coloniale.

Dans le domaine social, elle s'est attachée à définir la place respective de l'Européen et de l'Indigène dans la colonisation. Le problème de l'encadrement est apparu comme fondamental pour l'évolution vers une assimilation de plus en plus poussée à notre civilisation des collectivités indigènes. Elle a posé, en conséquence, les conditions du recrutement à opérer dans la Métropole, dès la libération, et a marqué les espoirs qu'elle fonde sur la jeune génération de la résistance

L'accession des indigènes à la responsabilité doit rester l'objet principal de notre action. La Conférence a donc distingué les solutions applicables à la masse dont l'évolution est apparue essentiellement conditionnée par l'amélioration de la condition de la femme, ainsi que par une large diffusion d'un enseignement approprié et mis à la portée de tous les enfants, garçons et filles, et les solutions applicables à l'élite qui s'est déjà affirmée : celle-ci recevra, dès à présent, l'occasion d'éprouver ses capacités dans l'exercice de fonctions administratives ou politiques.

Si la Conférence a pris position en faveur de l'assimilation et tranché ainsi avec décision un débat ancien, elle a toutefois spécifié que cette assimilation devait être conduite avec prudence et raison et suivant les règles d'une méthode éprouvée, dont le Gouverneur Général EBOUE a formulé les principes dans sa circulaire du 8 Novembre 1941 : les domaines où l'intervention de l'Administration doit s'exercer dès à présent, et ceux où elle se bornera à constater l'évolution, ont été soigneusement distingués.

La préservation des indigènes contre les grandes endémies tropicales a fait l'objet d'un plan d'ensemble rationnel et cohérent qui pourra être mis en oeuvre dès que la fin de la guerre permettra de disposer des importants moyens en personnel et matériel qu'il nécessite.

Enfin, le régime du travail indigène, tel qu'il devra être organisé dès la fin de la guerre a été défini avec précision.

Toute la politique économique coloniale a été subordonnée au dessein "d'assurer aux Africains une vie meilleure par l'augmentation de leur pouvoir d'achat et l'élévation de leur standard de vie".

Les bases ont été jetées d'une économie planifiée qui devra tenir compte, nécessairement, des accords internationaux à intervenir. L'industrialisation des colonies, les problèmes agricoles, les travaux publics, les télécom- ...

munications, le régime douanier, ont fait successivement l'objet d'un examen attentif et de recommandations appropriées.

La Conférence a été également appelée à donner son avis sur un certain nombre de questions de technique administrative sur lesquelles le Gouvernement avait jugé opportun de la consulter. Parmi ces questions, les plus importantes ont trait à l'extension des pouvoirs des Chefs de Colonie, à l'organisation des services et aux statuts du personnel.

x
x x



Il serait regrettable de ne pas mentionner que la Conférence Africaine de Brazzaville a fourni l'occasion d'une manifestation profondément émouvante de l'amitié franco-belge.

Sur l'invitation du Gouverneur Général RYCKMANS, les Membres de la Conférence Africaine Française ont été appelés à Léopoldville, capitale du Congo Belge, le 3 Février, non seulement par les autorités de la grande colonie voisine, mais aussi par les représentants de la population qui se sont disputés le privilège de recevoir à leur domicile leurs compagnons de lutte français.

Au cours d'une cérémonie, le Gouverneur Général RYCKMANS, le Commissaire aux Colonies, René PLEVEN, et le Président de l'Assemblée Consultative Félix GOUIN, ont successivement célébré, en termes particulièrement heureux, la solidarité de nos deux nations.

x
x x

Il me paraît permis d'ajouter que le déplacement en A.E.F. de Membres éminents de cette Assemblée aura eu également cette conséquence nouvelle de provoquer des prises de contact et des échanges de vues des Délégués de la Résistance Métropolitaine avec les éléments représentatifs de la Résistance Coloniale.

Agré Plevin